

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2022_327
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

08 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2022

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et budget supplémentaire.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- voter par chapitre les décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°2 de 2022 et du rapport de présentation de cette dernière.

- autoriser Monsieur le Maire ou le maire-adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 17 h 55		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 39	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 13 Claudine SOURISSE Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY David MARGUERITTE Eddy SAGET Sandrine TARIN Gérard DUFILS Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Sonia KRIMI Jean-Michel MAGHE	<u>NPPV</u> : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 décembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENTS

Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 2

2022

Introduction générale

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

La crise mondiale continue d'affecter le budget de la ville et implique de nouvelles inscriptions budgétaires. Ainsi, il est proposé sur le budget principal l'inscription de nouvelles dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 213 862 € dont 1 580 942 €, soit 71,41% de dépenses liées à la crise. Les recettes réelles de fonctionnement nouvelles s'élèvent à 241 909 €.

Concernant l'investissement, il est proposé un ajustement se traduisant par une augmentation des dépenses réelles de 45 000 € et des recettes pour 2 016 953 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à 286 909 € dont 2 258 862 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	2 441 754,00	-2 033 323,00	408 431,00	2 441 754,00	-2 033 323,00	408 431,00
Principal	2 258 862,00	-1 971 953,00	286 909,00	2 258 862,00	-1 971 953,00	286 909,00
Investissement	45 000,00	0,00	45 000,00	2 016 953,00	-1 971 953,00	45 000,00
Fonctionnement	2 213 862,00	-1 971 953,00	241 909,00	241 909,00	0,00	241 909,00
Camping	12 292,00	-26 730,00	-14 438,00	12 292,00	-26 730,00	-14 438,00
Investissement	-14 438,00	0,00	-14 438,00	12 292,00	-26 730,00	-14 438,00
Fonctionnement	26 730,00	-26 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	90 000,00	-24 640,00	65 360,00	90 000,00	-24 640,00	65 360,00
Investissement	-24 640,00	0,00	-24 640,00	0,00	-24 640,00	-24 640,00
Fonctionnement	114 640,00	-24 640,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Parkings	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Panneaux Photovoltaïque	0,00	-10 000,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
Investissement	-10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
Fonctionnement	10 000,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre de santé Brès Croizat	70 600,00	0,00	70 600,00	70 600,00	0,00	70 600,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	70 600,00	0,00	70 600,00	70 600,00	0,00	70 600,00

Le budget principal (sous nomenclature M14)

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 241 909 € en section de fonctionnement et à 45 000 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	2 213 862,00
	Ordre	-1 971 953,00
Total des dépenses de fonctionnement		241 909,00
Total		
RECETTES	Réelles	241 909,00
	Ordre	-
Total des recettes de fonctionnement		241 909,00

INVESTISSEMENT

		propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	45 000,00
	Ordre	-
Total des dépenses d'investissement		45 000,00
Total		
RECETTES	Réelles	2 016 953,00
	Ordre	-1 971 953,00
Total des recettes d'investissement		45 000,00

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 241 909 €.

Libellé du chapitre	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	-
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	180 000,00
73 Impôts et taxes	53 498,00
74 Dotations et participations	3 800,00
75 Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	237 298,00
76 Produits financiers	4 611,00
77 Produits exceptionnels	-
78 Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 909,00
042 Opération d'ordre transfert entre sections	-
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	241 909,00

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » augmente de 180 000 € :

Il s'agit d'ajuster les prévisions relatives aux remboursements de charges de personnel par les budgets annexes et la caisse des écoles au budget principal. En effet, en raison de l'augmentation du point d'indice, une actualisation est nécessaire.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » augmente de 53 498 € :

Il s'agit de l'attribution de compensation versée par l'agglomération Le Cotentin. L'augmentation correspond à la prise en charge à hauteur de 50% des titres de transport gratuits accordés par le CCAS.

Le chapitre 74 « dotations et participations » augmente de 3 800 € :

Il s'agit d'actualiser la participation attendue de la part d'EDF pour le financement des intérêts des emprunts grands chantiers proportionnel aux intérêts effectivement payés par la ville.

Le chapitre 76 « produits financiers » augmente de 4 611 € :

Cela représente un ajustement des intérêts reçus suite à des swaps de taux.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 241 909 € dont 2 213 862 € en mouvements réels et -1 971 953 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	587 165,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	-
014 Atténuations de produits	-
65 Autres charges de gestion courante	1 454 708,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	-
Total des dépenses de gestion courante	2 041 873,00
66 Charges financières	143 989,00
67 Charges exceptionnelles	28 000,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
022 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 213 862,00
023 Virement à la section d'investissement	- 1 971 953,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	-
043 Opérat° ordre intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	- 1 971 953,00
TOTAL	241 909,00

Le chapitre 011 « charges à caractère général » augmente de 587 165 € :

Il s'agit essentiellement d'inscrire les crédits nécessaires à la régularisation de factures EDF déjà prélevées sur les années antérieures mais non comptabilisées pour un montant de 323 460 €. De plus, le nouveau marché des activités péri et extra scolaires implique l'inscription de 295 625 €.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » augmente de 1 454 708 € :

Il s'agit pour 126 953 € de subventions versées par le budget principal au budget annexe du centre de santé et à la caisse des écoles. En effet, l'augmentation du point d'indice de rémunération a entraîné une augmentation des charges de personnel que ces budgets ne peuvent supporter sans financement du budget principal de la ville.

D'autre part, la subvention à verser au CCAS augmente de 1 370 000 €.

En raison de la crise, des mesures nationales ont été prises afin de revaloriser les salaires des agents. Ainsi, les charges de personnel du CCAS ont considérablement augmenté suite à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % et l'augmentation du SMIC et ses répercussions sur l'indice minimum. De plus, l'application de la loi Ségur a entraîné le versement d'un complément indiciaire aux agents travaillant en EHPAD qui est étendu en 2022 aux aides à domicile et agents travaillant dans les résidences pour personnes âgées. Une subvention complémentaire de 1 300 000€ est donc prévue pour faire face à ces augmentations afin d'éviter que le CCAS soit en déficit à la clôture de l'exercice 2022 pour un montant estimé à 350 000 €. D'autre part, cette subvention permettra au CCAS de consolider son fonds de roulement en début d'année 2023.

Par ailleurs, 70 000 € sont inscrits en compensation de la prise en charge des transports pour les personnes sans ressources et sans justificatifs de l'entretien en charge également à 50% par l'agglomération Le Cotentin à travers l'attribution de compensation qu'elle verse à la ville (voir commentaires du chapitre 73).

Le chapitre 66 « charges financières » augmente de 143 989 €:

Les taux d'intérêts de la dette augmentent avec la crise, ce qui implique d'inscrire un complément de crédits prévisionnels.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » augmente de 28 000 € :

Il s'agit de la subvention complémentaire à verser au budget annexe des parkings pour 10 000 € afin de pouvoir supporter l'augmentation du point d'indice de rémunération. D'autre part, 18 000 € proviennent d'un virement de crédit du chapitre 011. Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire mais d'un changement d'imputation comptable.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 45 000 € en mouvements réels.

Libellé du chapitre	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-
204 Subventions d'équipement versées	2 000,00
21 Immobilisations corporelles	- 2 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	-
23 Immobilisations en cours	- 40 000,00
Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	- 40 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	45 000,00
Total des dépenses financières	45 000,00
45... Total des opé. pour compte de tiers	40 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	45 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	45 000,00

Il s'agit d'enregistrer quelques virements de crédits d'un chapitre à un autre et d'inscrire 45 000 € de dépenses supplémentaires pour le remboursement du capital de la dette.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 45 000 € dont 2 016 953 € en recettes réelles et - 1 971 953 € en recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	211 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 765 753,00
Total des recettes d'équipement	1 976 953,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	-
45... Total des opé. pour le compte de tiers	40 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	2 016 953,00
021 Virement de la sect° de fonctionnement	- 1 971 953,00
040 Opération ordre transfert entre section	-
Total des recettes d'ordre d'investissement	- 1 971 953,00
TOTAL	45 000,00

- Le chapitre 13 enregistre les subventions attendues pour le financement d'opérations d'équipement pour un montant supplémentaire à inscrire de 211 200 € :
 - Inscription de 40 000 € de subventions de la part de la DRAC (nature 1321) pour la restauration de la toiture sud de la basilique Sainte Trinité.
 - Inscription de 21 200 € de la part de la Région (nature 1322) concernant l'aménagement de trottoirs.
 - Inscription de 150 000 € de la part de la CAF (nature 1328) pour l'aménagement de la cuisine centrale.
- Le chapitre 16 augmente de 1 765 753 € afin de pouvoir équilibrer la section d'investissement. En effet, l'augmentation des charges de fonctionnement nécessite de diminuer le financement des investissements par les excédents de fonctionnement. Cela implique l'inscription d'une prévision d'emprunt complémentaire.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

		BP	BS	DM N°1	DM N°2	Total	Variation / BP
+	Recettes réelles de fonctionnement	145 224 743	940 711	- 183 273	241 909	146 224 090	0,69%
-	Dépenses réelles de fonctionnement	131 899 070	2 803 149	3 026 503	2 213 862	139 942 584	6,10%
=	Épargne brute	13 325 673	- 1 862 438	- 3 209 776	- 1 971 953	6 281 506	-52,86%
-	Rbt capital dette	8 215 003	62 907		45 000	8 322 910	
=	Épargne nette	5 110 670	- 1 925 345	- 3 209 776	- 2 016 953	- 2 041 404	-139,94%
+	Résultat 2021 reporté (002)		25 899 058			25 899 058	
=	Épargne nette avec résultat 2021 reporté	5 110 670	23 973 713	- 3 209 776	- 2 016 953	23 857 654	

Avec 2 213 862 € de dépenses nouvelles de fonctionnement et de nouvelles recettes de fonctionnement à hauteur de 241 909 €, l'épargne nette diminue de nouveau et devient négative en s'élevant à - 2 041 404 €.

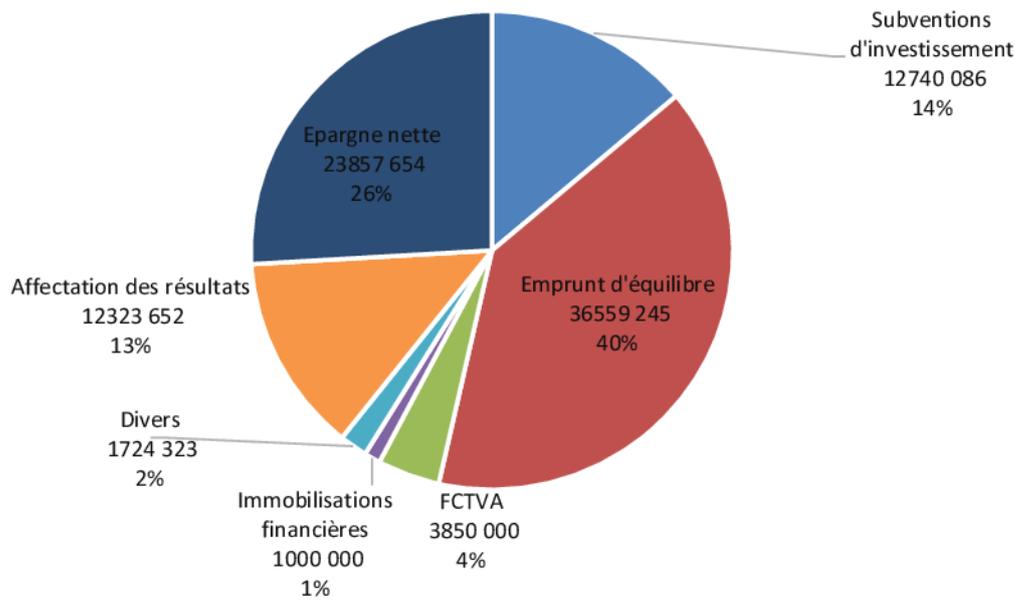
Néanmoins, grâce à de substantiels excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 23,8 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 25,9%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de **39,3%**

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 39,7% des investissements.

BP + BS + DM N° 1+ DM N°2	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	89 529 960		
Subventions d'investissement		12 740 086	13,8%
Emprunt d'équilibre		36 559 245	39,7%
FCTVA		3 850 000	4,2%
Immobilisations financières	2 500 000	1 000 000	1,1%
Divers	25 000	1 724 323	1,9%
Affectation des résultats		12 323 652	13,4%
Épargne nette		23 857 654	25,9%
Total	92 054 960	92 054 960	100,0%

Structure du financement de l'investissement



Les budgets annexes sous nomenclature M4

I. Le budget annexe du camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 14 438 €.

10 000 € supplémentaires sont nécessaires en section d'exploitation pour augmenter les crédits relatifs aux impôts sur les bénéfices. D'autre part, 12 000 € complémentaires sont inscrits pour les charges de personnel afin de faire face à l'augmentation du point d'indice. Afin d'assurer l'équilibre du budget sans recette supplémentaire, il est nécessaire de diminuer le virement de la section d'exploitation vers l'investissement.

II. Le budget annexe des panneaux photovoltaïques

Le budget annexe des panneaux photovoltaïques s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de - 10 000 €. L'inscription de 10 000 € supplémentaires en section d'exploitation pour ajuster les crédits relatifs aux impôts sur les bénéfices a nécessité une diminution du virement de la section d'exploitation vers l'investissement. Ainsi, la section d'investissement s'équilibre à hauteur de - 10 000 €.

III. Le budget annexe des creusements de fosses

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

IV. Le budget annexe du port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 65 360 €.

La section d'exploitation s'équilibre à 90 000 €.

Les prévisions de recettes sont augmentées de 90 000 €, la fréquentation du port ayant été plus importante que prévue sur 2022.

Ces recettes supplémentaires permettent de faire face à l'augmentation des dépenses. En effet, 20 000 € ont été ajoutés pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices. De même, 40 000 € supplémentaires sont inscrits pour le remboursement des frais de personnel au budget principal de la ville en raison de la hausse de l'indice de rémunération. D'autre part, 54 640 € sont ajoutés pour faire face à la régularisation de factures d'énergie et à la hausse des tarifs.

L'équilibre de la section d'exploitation nécessite cependant une diminution du virement vers la section d'investissement de 24 640 €.

La section d'investissement s'équilibre à -24 640 €.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement diminue de 24 640 €. Les prévisions de dépenses d'équipements du port sont diminuées d'autant.

V. Le budget annexe des locations

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

VI. Le budget annexe des parkings

Le budget annexe des parkings s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 10 000 €.

Une inscription de 10 000 € supplémentaires en section d'exploitation est nécessaire pour ajuster les charges de personnel. Une subvention complémentaire de la part du budget principal de la ville à hauteur de 10 000 € est nécessaire pour financer cette dépense supplémentaire.

VII. Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget annexe du centre de santé s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 70 600 €.

Une inscription de 75 000 € en section d'exploitation est nécessaire pour faire face aux charges de personnel, l'ensemble des personnels de santé nécessaires au fonctionnement du centre ayant été recrutés. D'autre part, quelques recettes sont ajustées à la baisse. Cela implique l'inscription d'une subvention complémentaire à verser par le budget principal de 83 953 €.